



DÉCLARATION LIMINAIRE DES FSU 06 ET 83 AU CHSCT A DU 15 MARS 2021

Depuis bientôt un an, les personnels de l'Éducation nationale sont mobilisés pour maintenir au plus haut niveau le service public d'Éducation. Alors que les personnels, tout comme les élèves, sont mis à rude épreuve par la situation, alors que l'épidémie est loin d'être terminée et que la diffusion des variants a substantiellement changé la donne, la communication du gouvernement et du ministère continue d'être cacophonique. Comme depuis le début de la crise, les membres du gouvernement se sont à nouveau contredits en janvier sur les mesures envisagées pour faire face à la nouvelle vague épidémique. La FSU le rappelle, les personnels ont besoin de se projeter, de programmer, sur l'année, leur activité et celle des élèves, donc d'avoir des mesures claires.

Le ministère a publié un nouveau protocole sanitaire le 1er février, mais une fois encore sans avoir consulté préalablement le CHSCT ministériel.

Ce protocole, plus strict sur la fermeture des classes dès le premier cas de variant, devient beaucoup plus souple dès que le variant se généralise ! Il est certes nécessaire d'adapter les consignes à l'évolution de la situation ou des connaissances scientifiques mais dans ce cas d'allègement nous y voyons plus un renoncement qu'une véritable volonté de tester, tracer et isoler. Le manque d'anticipation et le refus de prendre des mesures plus strictes aboutissent à laisser le virus et ses variants circuler.

La gestion des cas contacts, des cas positifs, de l'isolement, l'information des personnels restent hétérogènes et défailants dans bon nombre d'endroits. La question de l'imputabilité de la covid-19 au travail, a été abordée en CHSCTM mais la traçabilité des expositions n'est pas organisée. D'après une enquête nationale rapide dans le second degré par la FSU, les personnels ne sont pas informés des cas positifs ou contacts dans 40% des établissements et dans près de 30% des établissements, le traçage et l'isolement ne sont pas systématiques.

La période des vacances d'hiver est terminée, il fallait que le retour de vacances soit anticipé, y compris en moyens supplémentaires de remplacement.

La difficulté à appliquer les consignes comme le non brassage en cantine et l'aération des salles, est aussi liée au manque de personnels et aux locaux vétustes ou exigus dont l'inadaptation au travail en temps ordinaire est révélée par la situation de crise dans laquelle nous sommes installés dans la durée.

Mais-depuis bientôt un an, nous faisons les mêmes constats au CHSCTA.

A cette rentrée, les personnels contractuels ont été renouvelés dans le département et l'académie, c'était de fait une nécessité, mais là encore il aura fallu attendre le dernier moment pour que ces personnes et les écoles en soient informées. Sans parler de leur non rémunération pendant les congés, les contrats repartant au 8 mars...

Dans le premier degré la FSU, maintient ses consignes syndicales en cas de non remplacement : Le protocole sanitaire insiste le "non-brassage" des élèves, pourtant l'administration est beaucoup moins regardante en cas d'absence non remplacée. Dès lors, la FSU lance une consigne de non accueil des élèves, commençant dès le premier

jour de non remplacement. Le ministère doit engager les moyens nécessaires au maintien des écoles ouvertes sans danger pour les élèves et les enseignant-es passant notamment par des créations de postes pour le remplacement à la rentrée. Soyons clairs, soyons logiques : si on ne mélange pas les élèves pour des activités pédagogiques, pour les récréations, pour la cantine, etc... on ne les mélange pas pour compenser les carences en personnel !

Alors que les tests salivaires arrivent enfin dans les écoles, leur mise en œuvre se fait sans anticipation et sans préparation. Cela ajoute une surcharge inacceptable de travail pour les directrices et directeurs. Cette crise révèle aussi le manque criant de moyens tant pour la médecine scolaire que la médecine de prévention. Par ailleurs, le ministère se révèle incapable de déployer ces tests de façon scientifique dans une optique de prévention et de surveillance épidémiologique.

Nous avons été satisfaits d'apprendre par le ministre que les enseignants ne feraient pas les tests salivaires mais les infirmiers ne sont pas des couteaux suisses.

La FSU rappelle qu'il faut des moyens humains supplémentaires pour assurer l'application des mesures sanitaires. Même s'ils sont déjà publiés, nous reviendrons durant cette réunion sur certains points du protocole et de la foire aux questions qui posent problème.

Le manque de moyens apparaît aussi pour les personnels vulnérables qui subissent de plus en plus de pressions. Nous dénonçons le fait qu'il est demandé à certains agents de revenir en établissement ou de passer en arrêt maladie.

Concernant la stratégie de dépistage, la FSU demande à avoir des précisions.

Le ministère a-t-il un retour d'expérience dans les académies qui ont repris depuis deux semaines? Les conditions actuelles de mise en œuvre de la campagne de dépistage ne permettent pas l'accès au plus grand nombre d'agent-es tout en provoquant le brassage et ne sont pas suffisamment ciblées sur les zones les plus touchées par l'épidémie pour être pertinentes.

La FSU demande que le dépistage soit assuré par des équipes mobiles sur les lieux de travail.

Par ailleurs, la FSU dénonce à nouveau les pressions exercées sur les personnels infirmiers de l'éducation nationale qui doivent poursuivre leurs missions auprès des élèves, lesquels sont particulièrement demandeurs dans la période.

Qu'en est-il dans notre académie ? Leurs représentants syndicaux vous ont rencontré récemment.

Concernant les professeurs d'EPS, ils auront décidément tout fait ces derniers mois : du distanciel, des cours en gymnase, sans gymnase, avec masques, sans masque, de l'entretien physique... Ils auront surtout fait, défait, refait... pour s'adapter jusqu'à... l'inacceptable !

L'annonce du 14 janvier dernier les plonge davantage dans les abîmes de l'incompréhension, du désarroi, de la colère et de la fatigue... cette décision est à rebours des bilans établis lors de la période de confinement qui montraient l'importance de la pratique sur la santé physique et psychologique ainsi que sur le lien social. Avant d'arriver à cet extrême, certaines solutions avaient été pourtant proposées par la FSU, comme la mise en place des classes en demi-groupe pour toutes les écoles et EPLE.

Malheureusement, cette demande a toujours été refusée et aujourd'hui les annonces gouvernementales, au regard des conditions météorologiques hivernales, reviennent tout simplement à la suppression des cours d'EPS, privant ainsi nos élèves du temps de

respiration et d'activité physique nécessaires pour ne pas alimenter une crise sanitaire supplémentaire : celle de l'inactivité galopante.

Entre mépris d'une discipline qui semble être jugée comme « *non essentielle* » et de la jeunesse qu'on prive de ces moments d'apprentissages, d'expression, de plaisir et de partage, cette décision génère une grande colère dans la profession. Les professeurs d'EPS se retrouvent en situation de travail empêché et en grande souffrance.

Au début des vacances La FSU a interpellé M. Anthunez SGA sur le problème des nouveaux masques ; problème des élastiques, très épais et peu respirables ainsi sur le nombre de lavages possibles. Il nous a dit avoir contacté le ministère à deux reprises. Quelles sont les décisions prises ?

Nous avons également interpellé M. Peiffert SGA sur les personnels vulnérables qui se seraient fait vacciner. Il nous a indiqué qu'il n'y avait aucune consigne pour les faire reprendre en présentiel.

Est-ce toujours le cas car certains chefs d'établissements font pression sur nos collègues, même si le fait de se faire vacciner est de l'ordre du secret médical ?

Quels sont les nouvelles modalités suite à la déclaration d'un cas positif ou d'un cas contact ?

En ce qui concerne les visites effectuées par le CHSCTA, ne serait-il pas possible de les faire avec seulement 6 personnes ?

Qu'en est-il du médecin conseil du Recteur ? Est-elle toujours en poste ?

Pour la RH de proximité du Var, qui pilote actuellement ?

Que se passe-t-il au collège Nucéra ?

Enfin, après plus de deux mois de délai nous attendons toujours la réponse à l'avis adopté lors du CHSCT A du 11 décembre 2020 et nous étonnons de n'avoir trouvé nulle part sa publication comme l'article 77 modifié du décret n°82-453 du 28 mai 1982 le stipule.